



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 avril à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 avril 2025, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck (*jusqu'à l'acte 2025-03-BS-DB-14 inclus*), Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc (*à partir de l'acte 2025-03-BS-DB-04*), Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RIOU Corentin, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur HEURTIN Jean-Yves.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CHÉRON Denis a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé a donné pouvoir à Monsieur POISSON Cédric, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe.

Étaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Énergétique.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BOUGAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 18 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 14 mars 2025
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques

- Demande de subvention 2025 - Commune de Villerville
- Ouverture d'un poste et modification de la délibération 2023-01-BS-DB-17 portant ouverture de postes non permanents en contrats de projet
- Adhésion du SDEC ENERGIE à l'association des archivistes français

Concessions électricité et gaz

- Bilan du rapport de contrôle ANTARGAZ ENERGIES 2024 – Données 2023
- Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF

Relations usagers et Précarité énergétique

- Lancement de l'appel à projets « SOLENE » - Programme de rénovation énergétique des logements communaux à caractère social
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT

Transition Energétique

- Animation renforcée pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation en injection de biométhane
- Avenant n° 2 à la convention d'adhésion au conseil en énergie partage de niveau 3 – Vimont
- Expérimentation d'un programmiste dans le cadre des projets de rénovation liés au Conseil en Energie Partagé niveau 2
- Lancement de l'appel à projets PROGRES 2025
- Lancement de l'appel à projets « SPRINT » - Solution Pour la Rénovation des Infrastructures sportives 2025
- Création d'un opérateur pour massifier la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Mobilités bas carbone

- Aides au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques hors SDIRVE et modifications apportées au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2025
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2025
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4ème Tranche 2025
- Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – Tranche 2025
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 3ème tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 3ème Tranche de travaux 2025 ≥ 40 k€ HT
- Aide financière exceptionnelle 2025 : Anniversaire du débarquement - Pose et dépose des kakémonos sur les mâts d'éclairage public

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2025

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2025, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2025 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 14 mars dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

OBJET			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Cresserons
		Niveau 2	Adhésion des communes de Cresserons, Moyaux, Saint-Vaast-sur-Seulles, Trévières et Ver-sur-Mer
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition énergétique (PACTE) : 2ème demande d'aide financière pour la 3ème année d'accompagnement de la Communauté de Communes du Pays de Falaise		
Mobilité durable	Aides Financières	Acquisition de cinq vélos électriques neufs - commune de Cormelles-le-Royal	
		Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion - commune de Hermanville-sur-Mer	
	Convention Communauté Urbaine Caen la mer pour la mise à disposition de deux points de charge MobiSDEC pour véhicules en autopartage - prestataire RATP Dev		
Marchés publics	Fourniture de PC portables		

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 14 mars 2025.

MARCHES PUBLICS

- Consultations en cours

Les consultations suivantes ont été lancées depuis le dernier Bureau Syndical :

Objet	Type de procédure
Traitement dématérialisé et acheminement des DT-DICT	Adaptée ≥ 40 000 € HT
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières-sur-Mer	
Travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle d'Evrecy (14)	
Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026	Procédure avec négociation
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2026	
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	Appel d'offres ouvert

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

○ Résultats d'une consultation, nécessitant délibération – Procédure adaptée \geq 40 000 € HT

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Lot	Attributaires
Achat de petites fournitures de bureau & papier	Lot n° 1 : Petites fournitures de bureau	LYRECO FRANCE
	Lot n° 2 : Papier de reprographie et d'impression	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer :
 - le lot 1 à l'entreprise LYRECO FRANCE, avec une remise sur catalogue de 70 %,
 - le lot 2 à l'entreprise LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE, pour un montant du DQE de 7 798.72 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

○ Résultat d'une consultation ne nécessitant pas de délibération

Le Bureau Syndical est informé de l'attribution du marché suivant par la Commission d'Appel d'Offres du 22 avril dernier :

Procédure	Objet	Attributaire
Appel d'offres ouvert	Conception et réalisation d'animations pédagogiques pour la Maison de l'Energie	L'AULNE VERT (+ PETITS DEBROUILLARDS)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Avenant nécessitant délibération

Entreprises	Marché	Objet de l'avenant	Observations
TEIM ALLEZ & CIE SPIE CITYNETWORKS	Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques – 2024 – lot 11b Marché n° 2025000100	Substitution du RIB commun par les 3 RIB de chacun des cotraitants	Sans incidence financière

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE, dans le cadre de l'accord-cadre « Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2024 - lot 11b », l'avenant n°1 proposé ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'avenant au marché correspondant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

o Avenants ne nécessitant pas de délibération

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont	Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium	GERAULT MENUISERIES	Avenant n° 1 actant une diminution des travaux prévus (-19.82%)
	Lot 5 : Électricité - luminaires	DALIGAULT	Avenant n° 1 pour travaux supplémentaires (+ 15.17%)
	Lot 9 : ITE enduit projeté	SARL SAVARY BOYER PEINTURE	Avenant n° 1 pour travaux supplémentaires (+15.76%)
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont - relance lot 2	Lot 2 : Panneaux bois extérieurs	OS BOIS DU BESSIN	Avenant n° 1 pour travaux supplémentaires (+20.78%)
Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy (14)	Lot 8 : Electricité	DBEG	Avenant n° 1 de transfert : DBEG substitué par MASSELIN ENERGIE
	Lot 7 : Plomberie - chauffage - ventilation	SAS QLS	Avenant n° 2 pour travaux supplémentaires (+1.24%)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Reconductions de marchés :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Réparation et entretien des véhicules du SDEC ENERGIE	BODEMER AUTO CAEN	12 mois	3 x 12 mois	11/07/2024
Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	12 mois	3 x 12 mois	09/07/2024

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

o Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

TRAVAUX RESEAUX - MARCHÉS 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 5a CC Seullles Terre et Mer	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BATI 14	Travaux de maçonnerie	5 000 €
Lot 10a CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EXPERT TERRASSEMENT NORMANDIE	Travaux de terrassement	25 000 €
Lot 13a CC Cingal Suisse Normande	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BATI 14	Travaux de maçonnerie	5 000 €
Lot 16a CC Pré-Bocage Intercom	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	TEIM	Effacement des réseaux - TOURNAY SUR ODON	90 000 €
		BATI 14	Travaux de maçonnerie	5 000 €

TRAVAUX SOUTERRAINS MARCHÉS 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 3 CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Réalisation de forages dirigés et micro-forages dirigés	50 000 €
		SATO	Dégagement de réseaux à l'aspiratrice, travaux électriques	10 000 €
Lot 4 CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Réalisation de forages dirigés et micro-forages dirigés	50 000 €
		SATO	Dégagement de réseaux à l'aspiratrice, travaux électriques	10 000 €
Lot 6 CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	BATI 14	Travaux de maçonnerie	10 000 €
Lot 7 CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord				10 000 €
Lot 11a CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE	Réfection de tranchée en enrobé noir - COLOMBELLES	15 989 €
Lot 15 CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Réalisation de forages dirigés et micro-forages dirigés	50 000 €
		SATO	Dégagement de réseaux à l'aspiratrice, travaux électriques	10 000 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE VIMONT				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1 Démolition - gros œuvre - carrelage	LGO&ASSOCIES	SARL A3D DEMOLITION	Travaux de désamiantage	5 790 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DE CROCZY				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 5 Plâtrerie - faux plafonds	HARET DECO	QUALIPLAFOND	Pose de plafond suspendu	1 200 €

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET LA REFECTION DU PREAU EN SALLE DE CLASSE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-CANIVET			
Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
FAIRE LE MUR + ARCH'UNIVERS + CONSTRUCTIF	QUARDINA	Audit énergétique	600 €

SUPERVISION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES			
Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
CITEOS	FRESHMILE SAS	Supervision, exploitation et gestion des usagers des bornes de recharge pour l'année 2025	60 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 14 mars 2025 :

- o **Transferts de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Délibération
VALDALLIERE	31 mars 2025
CARTIGNY L'EPINAY	8 avril 2025

o Transfert de la compétence « IRVE »

Collectivité	Date de la délibération
SAINT-AUBIN-DES-BOIS	16 décembre 2024

La commune ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », Madame la Présidente propose de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ce transfert.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Valdallière et de Cartigny l'Épinay ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Saint-Aubin-des-Bois ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », de la commune de Saint-Aubin-des-Bois s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Arrivée de Monsieur Marc LECERF.

ACTUALITES

➤ Rencontre annuelle des partenaires économiques

Madame la Présidente rappelle que la rencontre annuelle des partenaires économiques (Entreprises & Fournisseurs), s'est tenue le 28 mars de 8h30 à 14h, au Centre d'activités nautiques de Ouistreham. Celle-ci a réuni 34 participants (partenaires et élus du Bureau Syndical).

L'ordre du jour de cette réunion est rappelé à l'écran :

- Intervention du SDEC ÉNERGIE autour des programmes de travaux 2025/2026, permettant de rappeler l'engagement du Syndicat dans l'activité locale.
- Présentation du projet des éoliennes en mer par EDF-Renouvelables et visite de la base d'exploitation et de maintenance du parc éolien en mer du Calvados.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Commissions Locales d'Énergie 2025

Madame la Présidente confirme que les dates des Commissions Locales d'Énergie 2025 ont toutes été fixées. Celles-ci se réuniront donc du 28 avril au 12 juin 2025, à 18h00, selon le planning suivant :

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Lundi 28 avril 2025	LA GRAVERIE
PRE-BOCAGE INTERCOM	Mardi 29 avril 2025	VILLERS-BOCAGE
ISIGNY-OMAHA INTERCOM	Mardi 6 mai 2025	TREVIÈRES
COEUR COTE FLEURIE	Mercredi 7 mai 2025	VILLERS-SUR-MER
CŒUR DE NACRE	Lundi 12 mai 2025	DOUVRES-LA-DELIVRANDE
CINGAL-SUISSE NORMANDE	Mardi 13 mai 2025	BOULON
CUCM + Communes CU membres du SDEC	Mercredi 14 mai 2025	FLEURY-SUR-ORNE
VAL ES DUNES	Jeudi 15 mai 2025	BELLENGREVILLE
VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	Mardi 20 mai 2025	EVRECY
PAYS DE FALAISE	Mercredi 21 mai 2025	SAINT-PIERRE-CANIVET
SEULLES TERRE ET MER	Lundi 26 mai 2025	MOULINS-EN-BESSIN - (MARTRAGNY)
PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	Mercredi 28 mai 2025	ABLON
TERRE D'AUGE	Lundi 2 juin 2025	PONT L'EVEQUE
LISIEUX NORMANDIE	Mardi 3 juin 2025	ST -MARTIN-DE-MAILLOC
BAYEUX INTERCOM	Mardi 10 juin 2025	ST-MARTIN-DES-ENTREES
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Jeudi 12 juin 2025	BAVENT

L'envoi des convocations a débuté le 16 avril dernier, à l'attention des :

- Maires / Maires-Délégués / Présidents / Délégués
- Conseillers Départementaux et Régionaux / Parlementaires
- Concessionnaires.

L'ordre du jour de ces réunions locales est le suivant :

- Présentation des contributions et aides financières validées par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2025 ;
- Présentation du programme 100% leds (remplacement des lampes au mercure),
- Démonstration de la nouvelle version de l'application VisuSDEC qui permettra de signaler tous les incidents repérés sur les infrastructures et installations du SDEC ÉNERGIE (réseau électrique, éclairage public, les infrastructures de recharges pour véhicules électriques, vidéo protection, etc..).

Aucune élection partielle de représentant au Comité Syndical n'est à ce jour nécessaire.

Madame la Présidente invite les membres du Bureau Syndical à inciter les élus de leur secteur à participer à ses réunions avec leurs collaborateurs.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Ordre du jour du Comité Syndical du 5 juin 2025**

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 5 juin 2025 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités des 27 mars et 1^{er} avril 2025 - Compte-rendu des décisions de la Présidente - Etat des transferts de compétences - Agenda du Comité Syndical
Intérêt Commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Admission en non-valeurs - Gestion de la TICFE – Commune nouvelle de Saint-Martin-de-May - Financement par fonds de concours
	Transition Energétique	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'étape sur la création d'un ou plusieurs opérateurs pour favoriser le développement et la massification des projets de production d'énergies renouvelables
Intérêt spécifique	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de rattachement des ouvrages situés sur la commune de Cartigny l'Epinay - Bilan du rapport de contrôle ANTARGAZ ENERGIES 2024 – Données 2023

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 31 mars 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ **Finances**

DEMANDE DE SUBVENTION 2025 - COMMUNE DE VILLERVILLE

La commune de Villerville et le Groupe Vocal Arthur Honegger accompagné par l'orchestre André Caplet présenteront le 7 juin 2025, à l'église Notre Dame de l'Assomption, le célèbre Credo d'Antonio Vivaldi et « la messe des pêcheurs de Villerville" de Gabriel Fauré et André Messager.

Dans le cadre de l'organisation de ce concert la commune de Villerville sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une subvention de 400 €.

Compte tenu de l'objet de cette demande de subvention, n'ayant aucune correspondance avec les compétences du SDEC ÉNERGIE, la commission propose au Bureau Syndical de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de refuser la demande de subvention de la commune de Villerville pour l'organisation d'un concert en l'église Notre-Dame de l'Assomption, au motif que cette demande ne présente aucune correspondance avec les compétences et activités du SDEC ENERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Ressources Humaines

OUVERTURE D'UN POSTE ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-01-BS-DB-17 PORTANT OUVERTURE DE POSTES NON PERMANENTS EN CONTRATS DE PROJET

Le SDEC ÉNERGIE doit procéder à l'ajustement du tableau des effectifs de manière à permettre la prise en charge d'un certain nombre de missions.

Considérant qu'il appartient au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, il lui est proposé d'accepter les créations et modifications suivantes :

Type d'emploi	Emploi	Besoins/Missions	Cadre(s) d'emploi	Grades
Emploi non permanent / Contrat de projet de 6 ans au total en lieu et place d'un contrat de 3 ans	Chargé(e) de projet SDIRVE dans le cadre d'un contrat de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mener à bien le projet Mobilité Durable jusqu'à son terme, - Renforcer durablement l'ingénierie en matière de transition énergétique 	Technicien territorial	Technicien
Emploi permanent en lieu et place du contrat de projet	Conseiller en énergie partagée - Econome de flux	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'agent en contrat de projet démissionnaire au 1er septembre 2025 (reprise des études) - Nouvelle dénomination du poste Conseiller en énergie partagée - Econome de flux - Prise en charge des missions liées à PROGRES 	Technicien territorial	Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la modification de la délibération du 27 janvier 2023 portant ouverture d'un emploi non permanent en contrat de projet pour exercer les missions de Chargé de projet SDIRVE, et de porter sa durée à 6 ans ;
- DECIDE l'ouverture, à compter du 1er mai 2025, d'un emploi permanent à temps complet pour exercer les missions de Conseiller en énergie partagée-Econome de flux, aux grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.
- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;
- DECIDE d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction ;
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Cartographie et usages numériques

ADHESION DU SDEC ENERGIE A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS

Le SDEC ENERGIE a engagé une réflexion sur la mise en place d'un système d'archivage électronique pour renforcer la dématérialisation des documents et tendre vers le tout numérique, en respectant le cadre réglementaire de la gestion des archives et de la protection des données.

Les collectivités sont propriétaires de leurs archives c'est-à-dire de tous les documents reçus et produits dans le cadre de l'administration quotidienne.

Dans le cadre des missions de gestion, de conservation et de mise en valeur de ses archives, le SDEC ÉNERGIE envisage d'adhérer à l'association des archivistes français (AAF), dont l'expertise est reconnue au niveau national, et qui constitue un lieu de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnels, avec pour objet l'étude des questions intéressant les archives et les archivistes, guidée par la défense de l'intérêt général.

La commission propose au Bureau Syndical l'adhésion du SDEC ÉNERGIE à l'association des archivistes français (AAF) contre une cotisation annuelle de 105 € et d'autoriser Madame la Présidente à désigner un mandataire pour représenter le Syndicat vis-à-vis de l'Association, dans le cadre d'un arrêté individuel.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'accepter l'adhésion du SDEC ÉNERGIE à l'association des archivistes français (AAF) contre une cotisation annuelle de 105 € ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à désigner un mandataire pour représenter le SDEC ENERGIE vis-à-vis de l'Association dans le cadre d'un arrêté individuel ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie les 25 février et 1^{er} avril 2025 et qui nécessitent délibérations du Comité Syndical.

➤ Concessions Gaz

BILAN DU RAPPORT DE CONTROLE ANTARGAZ ENERGIES 2024 – DONNEES 2023

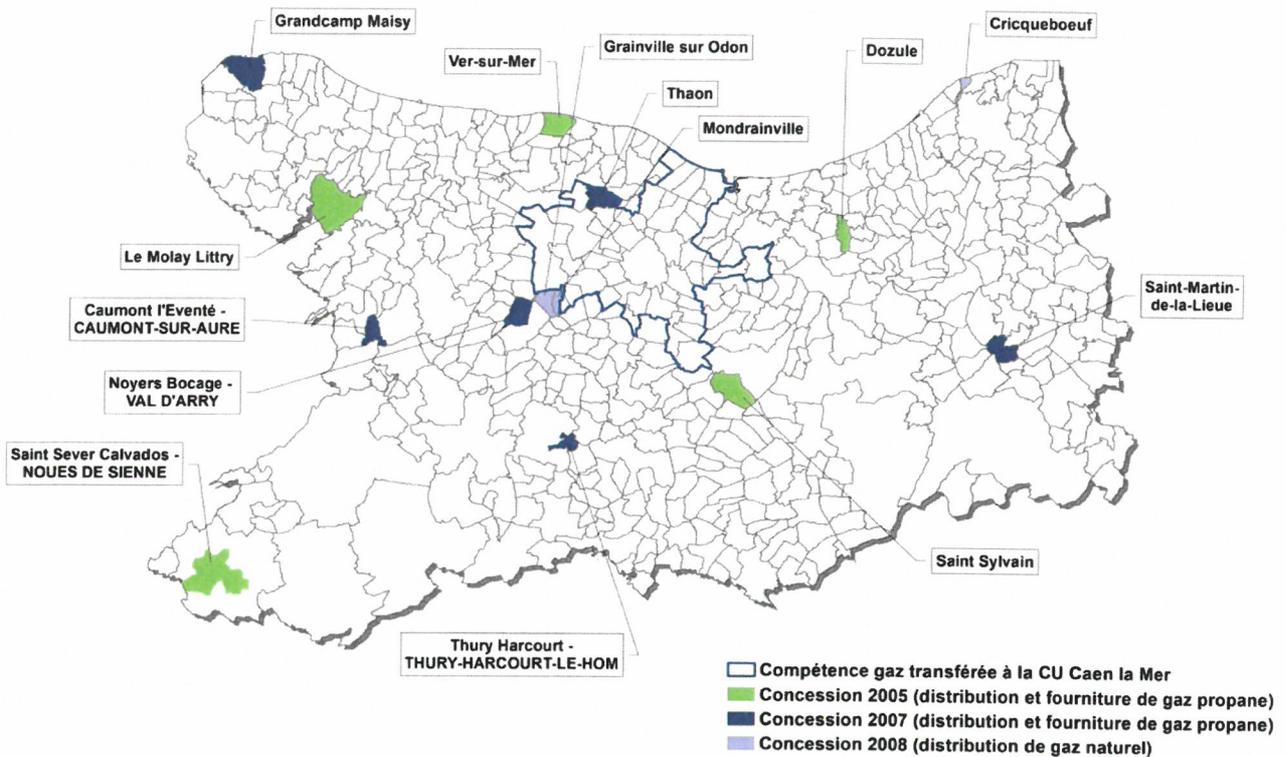
Comme chaque année, le Service des Concessions du SDEC ÉNERGIE procède aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant le concessionnaire ANTARGAZ ENERGIES, ce contrôle réalisé en 2024 portait sur les données 2023 du contrat de concession.

Le contrôle a concerné les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions.

Une synthèse de ce bilan est proposée en séance :

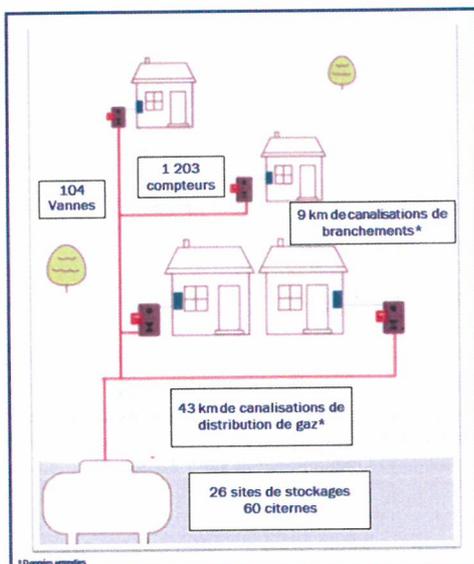
Rappel du périmètre de la mission de contrôle et des conventions (14 communes desservies / 3 conventions de concession) :



Synthèse des contrats	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008
Date d'entrée en vigueur du contrat	22/09/2005	26/10/2007	26/12/2008
Missions du concessionnaire	Distribution et fourniture gaz propane	Distribution et fourniture gaz propane	Distribution gaz naturel
Durée du contrat	30 ans	30 ans	30 ans
Fin du contrat	2035	2037	2038
Régime des biens	Biens concédés faisant retour gratuit au terme du contrat	Biens concédés faisant retour gratuit au terme du contrat	Biens concédés faisant retour moyennant une indemnité

Une synthèse des contrats de distribution de gaz et de l'inventaire technique est proposée comme suit :

Synthèse des contrats	Unité	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008	Total
Nombre d'utilisateurs	nb	437	504	159	1 100
Volume de gaz consommé et/ou acheminé	GWh	7,1	6,6	5,8	19,5
Longueur de réseau (hors branchements)	km	17,5	16,9	8,5	43
Nombre d'incidents (sur ouvrages exploités)	nb	2	2	2	6
Nombre d'utilisateurs coupés (suite incidents)	nb	8	0	0	8
Valeurs nettes du patrimoine	k€	1 128	1 197	528	2 853
Dépenses annuelles investies	k€	0	2,8	0	2,8
Résultats d'exploitation	k€	3	-105	-23	



52 km de canalisations*

*Linéaire de canalisations de distribution 43 km, linéaire de canalisations de branchement 8,6 km, soit un total de 51,6 km.

Les points d'attention suivants sont présentés aux élus :

- Comme en 2022, plusieurs indicateurs en 2023 font état d'un net ralentissement de l'activité des concessionnaires gaz.
- Celui-ci est lié à un changement des usages à la suite de l'entrée en vigueur de la RE 2020 et du décret tertiaire, aux conséquences de la politique de sobriété énergétique et aux conditions climatiques de 2023 (deuxième année la plus chaude enregistrée par Météo France depuis le début du 20^{ème} siècle, après 2022).
- Ce ralentissement va très certainement s'intensifier avec :
 - o Le développement des réseaux de chaleur classés, sur le périmètre des concessions de distribution de gaz,
 - o Les interdictions de location des logements dont la performance énergétique est classée en G à partir du 1^{er} janvier 2025 et classée en F à partir du 1^{er} janvier 2028 (loi « climat et résilience » du 22 août 2021), impliquant leur rénovation énergétique et parfois un choix de changement d'énergie pour le chauffage

Les principales conclusions de ce contrôle sont résumées comme suit :

	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du nombre de réclamations. - Évolution favorable des reliquats et de leur rythme de résorption. - Le Concessionnaire a clarifié plusieurs éléments fournis : cette clarification doit se poursuivre. - Les documents communiqués par le Concessionnaire sont exhaustifs mais leurs corrections complexifient la mission de contrôle.
	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs indicateurs, compte tenu de leurs évolutions, sont sous surveillance (évolution du nombre de consommateurs...) - Le développement des concessions est limité voire nul. Les investissements improductifs viennent dégrader le résultat financier des Concessions. La RE2020 limite le développement des réseaux gaz. Le Concessionnaire doit donc développer rapidement un gaz moins carboné et saisir toutes les opportunités de développement des concessions, notamment en rencontrant ou contactant au moins une fois par an l'ensemble des communes, en y associant le Concédant. - Les résultats des comptes d'exploitation doivent être appréhendés avec prudence et la pratique des amortissements doit encore s'améliorer.
	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants : consolidation des tarifs sociaux incorrecte, absence de conseil tarifaire, impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes, pas d'indicateurs relatifs à l'utilisation du chèque énergie. - Le Concessionnaire doit : <ul style="list-style-type: none"> - parfaire l'inscription des valeurs brutes à l'inventaire, - corriger le calcul des droits du concédant, - clarifier les clés de répartition des charges indirectes des comptes d'exploitation.

Madame la Présidente propose de présenter ce rapport au Comité Syndical du 5 juin 2025.

Le Bureau Syndical valide cette proposition.

CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE ENTRE LE SDEC ÉNERGIE ET GRDF

Dans le cadre d'un projet d'unité de production de biométhane avec injection, dans le réseau public de distribution de gaz, et afin de pouvoir atteindre le réseau situé sur la commune d'ISIGNY-SUR-MER, les ouvrages de raccordement nécessaires devront traverser les communes de NEUILLY-LA-FORET (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER) ; CASTILLY (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER), SAINT-MARCOUF, CARTIGNY-L'ÉPINAY et LISON.

Le projet de convention proposé, qui sera communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 20 mai 2025, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages sont réalisés et exploités par GRDF sur le territoire des communes de NEUILLY-LA-FORET (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER), CASTILLY (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER), SAINT-MARCOUF, CARTIGNY-L'ÉPINAY et LISON pour permettre le raccordement du réseau public de distribution de l'installation de production.

Les ouvrages de raccordement nécessaires sont :

- Des conduites MPC (moyenne pression de type C), d'une pression de 10 bars, en PE (polyéthylène), de diamètre 160 mm pour une longueur de :

- NEUILLY-LA-FORET (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER) (code INSEE : 14462) : 4 000 mètres
 - CASTILLY (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER) (code INSEE : 14142) : 3 000 mètres
 - SAINT-MARCOUF (code INSEE : 14613) : 1 500 mètres
 - CARTIGNY-L'ÉPINAY (code INSEE : 14138) : 3 700 mètres
 - LISON (code INSEE : 14367) : 800 mètres
- Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune de LISON.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur les territoires de NEUILLY-LA-FORET (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER), CASTILLY (commune déléguée d'ISIGNY-SUR-MER), SAINT-MARCOUF, CARTIGNY-L'ÉPINAY et LISON, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de ces communes et en tant qu'Autorité concédante de la commune d'ISIGNY-SUR-MER, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2029, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre ce projet de convention au prochain Comité Syndical.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 5 juin 2025.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 3 avril 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « SOLENE » - PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX A CARACTERE SOCIAL

La réhabilitation des logements communaux est un levier de lutte contre la précarité énergétique et apporte une vraie plus-value pour la vie locale (*pallier la vacance et la dégradation des logements, loger temporairement des ménages qui connaissent des situations difficiles, permettre à des personnes âgées de demeurer dans de bonnes conditions, etc...*).

L'objectif de cet appel à projets « SOLENE » (SOLidarité Logement ENergie) est de favoriser la mise à disposition de logements performants, peu consommateurs d'énergie, à destination d'un public vulnérable, en apportant une aide financière aux communes du Calvados pour les travaux de rénovation énergétique de leurs logements à caractère social.

Conformément aux contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2025, le montant des aides octroyées est le suivant (dans la limite de l'enveloppe financière de 100 000 € dédiée au dispositif) :

Pour les communes de catégories B et C

Aide selon la performance énergétique du logement après travaux :

- 10 000 € : Classes énergétiques A et B
- 7 500 € : Classe énergétique C
- 5 000 € : Classe énergétique D

Dans la limite de :

- L'enveloppe financière dédiée ;
- 30% des dépenses éligibles (travaux de rénovation énergétique, matériels et main d'œuvre, prestations de maîtrise d'œuvre et d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage → exclusion des travaux induits) ;
- 30 000 € par commune.

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement comprenant notamment les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles.

Les principaux points, similaires à ceux de l'édition 2024, sont :

- Projet situé dans le Calvados qui concerne la rénovation d'un logement, ou d'un ensemble de logements, déjà existant, (ou transformation d'un bâtiment).
- Portage du projet sous maîtrise d'ouvrage communale, ou un bail à réhabilitation.
- Le logement (ou l'ensemble de logements) aura pour finalité de loger des ménages à revenus modestes, devra afficher des loyers modérés ou être utilisé comme « hébergement d'urgence ».
- Les travaux devront permettre d'atteindre à minima une classe énergétique finale D et être conformes aux exigences des certificats d'économies d'énergie (CEE).

La date de lancement de l'appel à projets est fixée au 30 avril 2025 lors d'un webinaire qui portera également sur les appels à projets PROGRES et SPRINT. Les candidatures devront parvenir au SDEC ÉNERGIE avant le 15 septembre 2025.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement de la seconde édition de l'appel à projets pour le financement de travaux de rénovation des logements communaux à caractère social « SOLENE » selon les modalités détaillées ci-avant ;*
- *APPROUVE le règlement de l'appel à projets « SOLENE » ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
SOLIHA	2025/3	Creully-sur-Seulles	Très modestes	69 661 €	G	B	2 300 €
	2025/4	Argences	Très modestes	87 644 €	F	C	2 300 €
	2025/5	Heuland	Très modestes	69 314 €	G	D	2 300 €
	2025/6	Escoville	Modestes	75 840 €	F	C	Rejet
	2025/7	Pont-l'Evêque	Très modestes	49 645 €	E	C	2 300 €
	2025/8	Courseulles-sur-Mer	Très modestes	45 190 €	E	C	2 300 €
Sous-total							11 500 €
CDHAT	2025/1	Port en Bessin Huppin	Très modestes	62 528	G	C	2 300€
Sous-total							2 300 €
TOTAL							13 800 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver l'attribution des aides ci-dessus, pour un montant total de 11 500 € pour les dossiers déposés par SOLIHA (Frais d'accompagnement inclus) ;
- DECIDE d'approuver le rejet du dossier « SOL-2025-6 » au regard des éléments qui le constituent, l'aide du SDEC ENERGIE ne présentant pas un effet-levier déterminant dans l'aboutissement du projet et le bouclage de son plan de financement ;
- DECIDE d'approuver l'attribution d'une aide de 2 300 € pour le dossier déposé par le CDHAT (Frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie les 26 février et 2 avril 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ANIMATION RENFORCEE POUR FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS DE METHANISATION EN INJECTION DE BIOMETHANE

Pour rappel, dans le cadre d'un partenariat avec GRDF et la Chambre d'Agriculture du Calvados, le SDEC ENERGIE est impliqué dans le Plan Métha Normandie, dont l'objectif est de dynamiser la filière méthanisation.

La méthanisation a un rôle majeur pour augmenter la part renouvelable du gaz desservi dans le réseau de gaz naturel, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire.

Considérant la faible dynamique de projets de méthanisation sur certains territoires du département (notamment le zonage de raccordement de Lisieux et à l'Est du zonage de Caen), la commission propose de conduire une animation renforcée avec les caractéristiques suivantes :

- Partenariat avec les structures animatrices du Plan Métha'Normandie (Biomasse Normandie, Chambre d'Agriculture de Normandie), GRDF et un ou plusieurs EPCI favorable(s) à sa mise en œuvre sur leur territoire.
- Territoires prioritairement visés : la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie, et à défaut, les Communautés de communes Normandie-Cabourg Pays d'Auge et /ou Terre d'Auge. Un autre territoire pourra être recherché si besoin.
- Cibles : agriculteurs mais aussi les élus locaux et les entreprises agroalimentaires du périmètre retenu.

L'animation renforcée comportera :

- o 4 évènements, dont a minima 2 visites de site, et 1 bilan ;
- o 5 études de préfaisabilité de raccordement réalisées par GRDF ;
- o 1 note pour une industrie agroalimentaire par Biomasse Normandie ;
- o 1 note « biodéchets » par Biomasse Normandie.

Elle s'attachera à privilégier la valorisation des gisements locaux et à faciliter le dialogue autour des projets dans un objectif d'ancrage territorial.

Le montant prévisionnel des dépenses pour les 4 partenaires s'élève au total à 25 750 €, dont :

- 21 750 € de temps de travail agents des 4 partenaires pour l'animation (pilotage, coordination, préparation des réunions, temps de présence aux événements...),
- 4 000 € de dépenses d'études réalisées par les partenaires ou de frais externes liés à l'organisation des visites de sites.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financier	Montants maximum
ADEME/Région (Plan Métha Normandie)	5 750 €
<i>Forfait animation Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie</i>	5750 €
SDEC ENERGIE	10 625 €
<i>Forfait animation Biomasse Normandie (dont 2 250 € déjà versés dans le cadre de l'animation du Plan Métha Normandie)</i>	3 625 €
<i>Études industrie agroalimentaire (IAA) et biodéchets Biomasse Normandie</i>	750 €
<i>Dépenses externes</i>	500 €
<i>Temps interne agent</i>	5 750 €
TERRITOIRES (EPCI ou groupement d'EPCI)	2 125 €
<i>Études IAA et Biodéchets par Biomasse Normandie</i>	750 €
<i>Forfait animation Biomasse Normandie</i>	1 375 €
GRDF	7 250 €
<i>Temps interne agent</i>	5 250 €
<i>Dépenses externes</i>	1 500 €
<i>Temps études</i>	500 €
TOTAL Recettes :	25 750 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le contenu de l'expérimentation et l'engagement du SDEC ENERGIE aux côtés des 3 partenaires du Plan Métha'Normandie : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, Biomasse Normandie et GRDF dans le cadre d'une convention signée par les 4 partenaires (jointe en annexe) ;
- DECIDE d'allouer les moyens nécessaires à sa réalisation, soit un montant de dépenses prévisionnelles de 2 625 € (hors travail en interne) et hors dotation de 2 250 € déjà attribuée à Biomasse Normandie dans le cadre de l'animation du Plan Métha Normandie) ;
- VALIDE l'établissement d'une convention avec le territoire retenu selon le modèle type joint en annexe ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les dites conventions à venir ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – VIMONT

Pour rappel, par délibération en date du 2 décembre 2022, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a acté l'adhésion de la commune de Vimont au Conseil en Energie Partagé de niveau 3, pour la rénovation de sa salle des fêtes.

Le programme de travaux ainsi que le budget prévisionnel ont été modifiés depuis la signature de la convention d'accompagnement CEP niveau 3 ; la signature d'un premier avenant entre le syndicat et la commune a donc été nécessaire pour prendre en compte ces évolutions et a été signé le 4 février 2025.

Il est proposé d'apporter deux nouvelles modifications à la convention initiale pour :

- Revoir le taux d'aide sur la rémunération du mandataire figurant à l'article 8 de la convention de mandat suite au classement de la commune en catégorie B1 au lieu de B2 conformément au guide des aides financières applicables au moment de la signature de la convention. Le taux d'aide passe ainsi de 50 à 80 %.
- Revoir l'article 4.2 de la convention pour offrir la possibilité à la collectivité, qui nous en fait la demande, de pouvoir procéder au remboursement des dépenses de manière anticipée ? dans la limite de 50 % des dépenses prévisionnelles

Madame la Présidente propose donc la signature d'un nouvel avenant permettant à la commune, d'étaler le budget nécessaire au projet et de solliciter ses subventionneurs (dans le cas présent, une demande de prolongation avait déjà dû être sollicitée pour ce qui concerne la DETR ...).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le taux d'aide du SDEC ENERGIE à hauteur de 80 % sur la rémunération du mandataire ;
- ACTE a possibilité pour la commune de Vimont de rembourser de manière anticipée les factures déjà acquittées par le SDEC ENERGIE ; dans la limite de 50 % des dépenses prévisionnelles ;
- ADOPTE l'avenant n°2 à la convention de mandat ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

EXPERIMENTATION D'UN PROGRAMMISTE DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOVATION LIES AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE NIVEAU 2

Dans le cadre de son accompagnement de conseil en énergie partagé (CEP), le SDEC ENERGIE constate que :

- Le chiffrage des travaux réalisés par le bureau d'études dans le cadre de l'audit énergétique (CEP de niveau 2) reste souvent approximatif ;
- Un projet de rénovation énergétique s'inscrit souvent dans un projet de réhabilitation plus global qui nécessite des compétences particulières pour être exhaustif dans le chiffrage des coûts associés ;
- La précision sur le coût des travaux est un facteur clé pour le passage à l'acte de la collectivité (réalisation des travaux).

Dans ce contexte, le syndicat voit un intérêt d'expérimenter l'intervention d'un programmiste pour le chiffrage des travaux de rénovation des bâtiments des collectivités suivis dans le cadre du CEP, notamment pour renforcer la qualité de son accompagnement.

Il est donc proposé d'expérimenter l'intervention d'un programmiste sur des projets de rénovation accompagnés par le syndicat dans le cadre du CEP de niveau 2 (maximum 4) avec la prise en charge d'une partie du financement du coût de sa prestation à hauteur de :

- 40 % pris en charge par le SDEC ENERGIE pour une commune de catégorie A, ou un EPCI,
- 60 % pris en charge par le SDEC ENERGIE pour une commune de catégorie B1 ;
- 80 % pris en charge par le SDEC ENERGIE pour une commune de catégorie B2 et C.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé que l'enveloppe financière allouée à cette expérimentation ne pourra pas excéder 90 000 € TTC.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE le principe d'expérimenter le recours à un programmiste pour des projets de rénovation (4 maximum) accompagnés dans le cadre du conseil en énergie partagé (CEP) ;*
- *DECIDE de prendre en charge les frais afférents à hauteur de 40 %/60 %/80 % selon la catégorie de la commune, dans la limite de 90 000 € TTC ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS PROGRES 2025

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a lancé un appel à projets « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires), en 2022 (12 lauréats), 2023 (11 lauréats) et 2024 (8 lauréats).

Devant l'intérêt des communes pour ce programme, et compte tenu du contexte favorable à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, le SDEC ÉNERGIE souhaite de nouveau renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments en lançant un nouvel appel à projets pour 2025 visant à :

- soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des écoles,
- apporter un accompagnement en faveur de comportements économes en énergie de la part des usagers du bâtiment.

Le montant de l'enveloppe financière dédiée à cet appel à projet s'élève à 1 000 000 €.

Les montants des aides proposées sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer	Collectivités de Caen la mer
Aide de 40 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 100 000 €	Aide de 40 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 75 000 €

** dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif.*

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement et assurer 40 % de gain minimum après travaux.

L'appel à projets sera lancé le 30 avril 2025 à l'occasion d'un webinaire dédié à cet appel à projets et aux appels à projets SOLENE et SPRINT. La commission « Transition Energétique » de novembre sera chargée de désigner les lauréats qui seront présentés au Bureau Syndical de décembre 2025.

Madame la Présidente soumet le lancement de ce nouvel appel à projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement de la nouvelle édition de l'appel à projets « PROGRES » pour l'année 2025 selon les modalités détaillées ci-avant ;*
- *ACTE que cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 1 000 000 € ; selon le vote du budget par le Comité Syndical du 27 mars 2025 ;*
- *APPROUVE le règlement de l'appel à projets « PROGRES 2025 » (joint en annexe) et notamment le montant des aides allouées ;*
- *CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « SPRINT » - SOLUTION POUR LA RENOVATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES 2025

Le SDEC ÉNERGIE constate que les équipements sportifs des collectivités sont très utilisés et présentent des problématiques de confort, d'éclairage intérieur ou d'enveloppe mal isolée.

A l'instar de PROGRES, il est proposé d'accompagner les collectivités qui souhaitent rénover leurs équipements sportifs (gymnases, halles des sports, dojos, salle de gymnastique, salle de ping-pong, tennis couvert, ...) dans le cadre d'un appel à projets dédié, dit « SPRINT » (Solution Pour la Rénovation des Infrastructures sportives).

Le montant de l'enveloppe financière dédiée à cet appel à projet s'élève à 500 000 €.

Les montants des aides proposées, adoptées dans le guide des contributions et aides financières 2025, sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer*	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 40 000 €	Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 30 000 €

** dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif.*

Les collectivités candidates devront assurer 40 % de gain minimum après travaux.

L'appel à projets sera lancé le 30 avril 2025 à l'occasion d'un webinaire dédié à cet appel à projets et aux appels à projets SOLENE et PROGRES. La commission « Transition Energétique » de novembre sera chargée de désigner les lauréats qui seront présentés au Bureau Syndical de décembre 2025.

Monsieur le vice-Président précise que les travaux ne pourront porter que sur les terrains de pratique du sport et non pas sur les bâtiments dédiés aux vestiaires, bureaux ...

Madame la Présidente soumet le lancement de cette première édition d'appel à projets au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement de l'appel à projets « SPRINT » pour l'année 2025 selon les modalités détaillées ci-avant ;*
- *ACTE que cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 500 000 € ; selon le vote du budget par le Comité Syndical du 27 mars 2025 ;*
- *APPROUVE le règlement de l'appel à projets « SPRINT 2025 » et notamment le montant des aides allouées ;*
- *CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CREATION D'UN OPERATEUR POUR MASSIFIER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de son projet stratégique, le SDEC ENERGIE s'est fixé l'objectif de devenir un acteur majeur de la production d'énergie renouvelable dans le Calvados. Pour cela, en 2024, le SDEC ENERGIE a mené, en partenariat avec Caen la mer, une étude visant à étudier l'opportunité et la faisabilité de créer un opérateur énergétique :

- Complémentaire avec les activités du syndicat, lui permettant d'intervenir notamment sur des projets de taille plus importante,
- Permettant de répondre aux besoins des territoires en matière d'ingénierie de développement, de financement et d'exploitation de « gros projets »,
- Permettant de mutualiser l'ingénierie avec Caen la Mer tout en lui permettant de rester indépendant dans ses choix d'investissement.

La Communauté Urbaine Caen la mer, souhaite :

- Mutualiser l'ingénierie avec le SDEC ENERGIE pour accompagner les projets des communes de son territoire
- Rester indépendant de la SEM dans ses choix d'investissement.

Cette étude a abouti à 3 scénarios d'organisation, auxquels est venu s'ajouter un 4^e scénario porté par le Conseil départemental qui a rejoint la démarche en novembre 2024 :



Lors de sa séance du 6 décembre 2024, le Bureau Syndical a retenu les scénarios 3 et 4 pour approfondissement :

- Le premier scénario (n° 3) consiste à :
 - Mutualiser l'ingénierie avec Caen la mer pour la réalisation de petits projets sur le foncier des collectivités en renforçant le lien entre les services du syndicat et de Caen la mer par le biais de convention et en consolidant l'ingénierie proposée aux collectivités par le syndicat dans la réalisation des projets :
 - Association de Caen la mer au pilotage de la mission Générateurs
 - Marchés mutualisés d'étude, de MOE, etc...
 - Mise en place de nouveaux accompagnements des collectivités sans transfert de compétence, y compris lorsque la collectivité souhaite porter l'investissement, par exemple par des prestations de service en quasi-régie : études, AMO, MOE, vente d'électricité, exploitation, PMO mutualisée...
 - Créer une SEM dont le capital public serait détenu par le SDEC ENERGIE et d'autres acteurs publics pour développer et investir dans des projets de taille plus importante sur du foncier public ou privé. La communauté urbaine aurait plutôt vocation à intervenir au niveau des sociétés de projets lorsque ces dernières sont créées pour développer un projet à l'échelle de son territoire.
- Le second scénario (n° 4, porté par le Conseil départemental) consiste à :
 - Créer une SEM multi partenariale comme dans le scénario précédent pour les grands projets ENR.
 - Créer une SPL pour mutualiser l'ingénierie et investir dans des petits et moyens projets sur le foncier des collectivités (à la place ou selon une répartition des projets restant à préciser entre le SDEC ENERGIE et la SPL).
 - Créer un GIE regroupant la SEM et la SPL pour mutualiser des fonctions supports, porter une vision stratégique, avoir une gouvernance partagée des deux structures.

Un travail d'approfondissement de ces scénarios a donc été mené au cours des derniers mois par le biais de :

- La concertation avec les collectivités : des rencontres individuelles avec chacun des 15 EPCI (hors Caen la mer) et des structures porteuses de PCAET, ainsi qu'une réunion avec les communes porteuses de projets d'énergies renouvelables. Bilan :
- Une réunion d'échange avec les acteurs institutionnels ou économiques concernés (Préfecture, Région, Normandie Aménagement...).
- Un benchmark des SPL énergies renouvelables.
- Une journée d'études au SIEM (syndicat d'énergie du Maine-et-Loire).
- Des échanges avec la FNCCR.

De la concertation avec les collectivités, il ressort que :

- La création d'une SEM est perçue très favorablement car répondrait à un besoin réel.
- Les collectivités se voient investir principalement dans les SAS, intérêt de certains EPCI pour une participation symbolique dans la SEM.
- Peu d'intérêt est porté pour la SPL. C'est le rôle du SDEC ENERGIE de les accompagner dans leurs projets d'ENR. Crainte d'une multiplication des structures et d'une perte de maîtrise.
- le positionnement du Conseil départemental reste à confirmer.

Le scénario n°3 - Ingénierie mutualisée en s'appuyant sur le SDEC ENERGIE (petits projets publics) - Création d'une SEM partenariale (grands projets), répond donc au besoin du SDEC ÉNERGIE et des collectivités :

- La création d'une SEM fait l'unanimité parmi les collectivités rencontrées et autres parties prenantes.
- Le scénario permet de mutualiser/ de mettre en place une synergie des moyens et donc de renforcer les accompagnements de la CU et du SDEC ENERGIE en matière d'ingénierie apportés aux collectivités,
- Le scénario permet à Caen la mer de garder son indépendance en termes d'investissement si elle investit dans les sociétés de projet et non pas dans la SEM.

Le scénario n°4 - Création d'une SPL mutualisant l'ingénierie et l'investissement (petits et moyens projets publics) - Création d'une SEM partenariale (grands projets) - Création d'un GIE regroupant SEM et SPL, ne répond pas au besoin du SDEC ÉNERGIE et des collectivités et soulève des interrogations (quel intérêt de dessaisir le syndicat de ses activités actuelles (et en cours de renforcement) sur les petits projets ENR des collectivités, au lieu de la complémentarité recherchée ?).

Dans ce contexte, le Bureau Syndical approuve, à l'unanimité, les éléments suivants :

- Choix du scénario 3 avec la création d'une SEM comme outil opérationnel au service des territoires, sans fermer la porte à la création d'une SPL ultérieurement avec le Conseil départemental, Caen la mer ou d'autres acteurs selon les besoins des projets au cas par cas.
- Souhait de voir lancée rapidement l'étude de faisabilité devant aboutir, si elle est favorable, à la création de la SEM.
- Souhait que le syndicat d'énergie soit fort dans l'actionnariat de la future structure.
- Poursuite des échanges avec Caen la mer pour préciser les modalités de mutualisation de l'ingénierie par le biais d'une convention de partenariat.
- Principe du renforcement de notre accompagnement des collectivités, notamment en matière d'autoconsommation individuelle et collective.

Départ de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT.

Un retour vers les EPCI à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE) est proposé le 8 juillet 2025, en lieu et place de celle initialement prévue le 20 mai.

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 2 avril 2025, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AU DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES HORS SDIRVE ET MODIFICATIONS APORTEES AU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE POUR LE PROGRAMME 2026

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi de nouvelles demandes d'intégration ou de modification du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivantes :

Date de la demande	Collectivités	Demandes	Observations	Puissance	Décision
23/01/2025	MEZIDON VALLEE D'AUGE	Demande de déplacement de deux bornes 25 kva dans le schéma pour 2026 à la ferme du Breuil	Possibilité d'échange sur deux bornes non réalisées en 2024	2*25 kVA	Accord sur le déplacement des bornes prévues et programmation au SDIRVE 2026
24/01/2025	AUBIGNY	Demande d'intégration dans le SDIRVE pour une borne 7 kVA sur parking bâtiment gîtes et mairie	Non pris en compte à l'origine du SDIRVE, pour 2026	7 kVA	Intégration dans le SDIRVE 2026 d'une borne 7Kva 1point de charge
27/03/2025	MUTRECY	Demande d'intégration dans le SDIRVE pour une borne 7 kVA sur un parking multi usage (voirie et salle polyvalente)	Non pris en compte à l'origine du SDIRVE, pour 2026	7 kVA	Intégration dans le SDIRVE 2026 d'une borne 7Kva 1point de charge
28/03/2025	ANISY	Demande de prise en charge d'une borne sur le projet de parking centre bourg	Non pris en compte à l'origine du SDIRVE, pour 2026	7 kVA	Intégration dans le SDIRVE 2026 d'une borne 7Kva 1point de charge

Par ailleurs, une aide est accordée pour l'installation d'une borne de recharge en dehors du SD IRVE :

01/04/2025	POTIGNY	Prise en charge Hors SDIRVE pour la pose d'une borne 25kva sur le nouveau projet pôle culturel intercom	Borne non prise en compte dans le SDIRVE, délibération commune reçue avec participation Hors SDIRVE	25 kVa	Borne à poser en 2025 hors SDIRVE, aides accordées à hauteur de 20% pour l'investissement et le fonctionnement
------------	---------	---	---	--------	--

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE les 4 modifications apportées au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 ;
- CONFIRME que la pose de la borne à proximité du pôle culturel Intercommunal sur la commune de Potigny sera réalisée hors schéma directeur de déploiement des IRVE avec une aide de 20 % sur les coûts d'investissement et les frais de fonctionnement annuels ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 4 avril 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ - 4ÈME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2025, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 294 300 € HT, dont 67 724 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 226 576 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux 2025 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (16 projets, pour un montant de 294 300 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – 2ÈME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2025, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 5 projets, pour un montant de 288 301 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2025 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (5 projets, pour un montant de 288 301 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 4ÈME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2025, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 12 projets, pour un montant de 2 633 243 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux 2025 d'effacement coordonné des réseaux (12 projets, pour un montant de 2 633 243 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DES POSTES DE TRANSFORMATION – TRANCHE 2025

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a validé le partenariat liant le syndicat, Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie », pour la rénovation de postes de transformation.

Dans le cadre de ce partenariat, la commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 8 projets de rénovations de postes de transformation pour un montant estimatif net de 14 600 €.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter les travaux de rénovation esthétique des postes de transformation proposés pour 2025 (8 projets d'un montant estimatif net de 14 600 €) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrises d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019 et portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CREULLY-SUR- SEULLES CREULLY	Le Grand Clos 2	SNC CREULLY LE GRAND CLOS 2 28 lots	Pose de 349 ml de réseau BT souterrain y compris coffrets de branchements	44 065,31 €
CAGNY	Le Domaine de la Boissière - T5	FONCIM AMENAGEMENT 28 lots	Pose de 347 ml de réseau BT souterrain y compris coffrets de branchements	43 255,35 €
TOTAL				87 320,66 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les conventions proposées permettant la réalisation par les lotisseurs ou les aménageurs privés de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant de 87 320,66 € HT ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 4 avril 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 14 mars 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
ECLAIRAGE PUBLIC	Extension / renouvellement	96	362 667 €
	Fonds Vert	3	88 598 €
	R30 : renouvellement + 30 ans	3	58 977 €
SIGNALISATION LUMINEUSE		4	55 569 €
TOTAL		106	565 811 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette 3^{ème} tranche de travaux < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2025, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme Travaux	Commune / Localisation	Projet	Montant TTC des travaux
Extension/ Renouvellement	SAINT-LOUP-HORS	AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS	53 255 €
	ISIGNY-SUR-MER	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SPORTIF NON HOMOLOGABLE E7	57 460 €
	COURSEULLES-SUR-MER	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC 2025	72 920 €
Sous-total			183 635 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	CARPIQUET	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE PLUS DE 30 ANS - R30 2025	73 314 €
Sous-total			73 314 €
Fonds Vert	ANISY	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES FONDS VERT 2023	53 154 €
	ARROMANCHES-LES-BAINS	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES FONDS VERT 2023	65 879 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - FONDS VERT 2023	66 000 €
	FLEURY-SUR-ORNE	PROGRAMME FOND VERT 2024	70 005 €
	EVRECY	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES FOND VERT	91 897 €
	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES FONDS VERT 2023	157 500 €
Sous-total			504 434 €
TOTAL			761 383 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la troisième tranche 2025 de travaux d'éclairage public $\geq 40\,000$ € HT pour un montant de 761 383 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE 2025 : ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT - POSE ET DEPOSE DES KAKEMONOS SUR LES MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour rappel, dans le cadre du 75ème anniversaire du Débarquement, le Comité du Débarquement souhaitait mettre à l'honneur les vétérans, soldats et résistants qui ont pris part au débarquement, au travers un projet dénommé « Chemin de la Mémoire et de la Reconnaissance ».

Avec le soutien du SDEC ÉNERGIE des kakémonos ont ainsi formé un chemin traversant les cinq plages du Débarquement, soit environ 80 km de côte.

Cet accompagnement a été reconduit en 2024 à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Département.

Le Syndicat étant sollicité par certaines communes pour la pose des kakémonos sur les mâts d'éclairage public, il est proposé de maintenir l'aide financière exceptionnelle aux communes ayant transféré leur compétence, à hauteur de 30 % pour cette année 2025 pour la pose et dépose des kakémonos.

Le SDEC ÉNERGIE propose d'assurer la consignation de l'armoire électrique sur demande de la collectivité.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

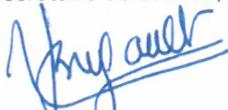
Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'accorder une aide de 30 % pour 2025 aux communes adhérentes au SDEC ÉNERGIE le sollicitant, pour la pose/dépose des kakémonos dans le cadre de l'anniversaire du débarquement ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans observation, Madame la Présidente confirme que la prochaine séance est programmée le vendredi 27 juin 2025 à 9h30 et lève la séance à 12h00.

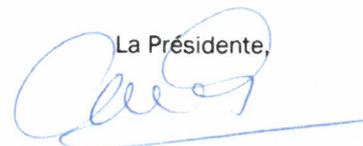
Le secrétaire de séance,



Rémi BOUGAULT



La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE